

Mesures sanitaires Orange

Contaminations en hausse chez Orange, protection minimum pour les salariés

La situation sanitaire à Orange se dégrade...

À peine la 5e vague s'installe sur le territoire métropolitain avec un taux d'incidence à plus de 500, qu'une 6e vague pointe déjà à l'horizon de janvier 2022 avec la multiplication des cas de variant Omicron particulièrement contagieux.

Les cas avérés sont en forte progression. Orange récence 4 200 cas, début décembre, soit une augmentation de +21 % par rapport à octobre (3 500 cas).

La direction n'anticipe rien pour la protection des salariés...

Alors que la CGT réclame des mesures renforcées pour protéger la santé des salariés, la direction applique un protocole sanitaire à minima en octroyant seulement 2 jours de télétravail covid au lieu des 3 possibles et en laissant les boutiques être bondées pour les fêtes de fin d'année. Le business d'abord !

La direction rabâche que sa priorité, c'est la protection des salariés. Alors, pourquoi n'a-t-elle rien anticipé pour la garde des enfants des salariés dont les classes ont été fermées ? Une note devrait être rédigée !

Pour la CGT, c'est maintenant qu'il faut agir. L'urgence est à l'anticipation et à la prévention pour protéger la santé des salariés et des citoyens.

... Par contre, elle anticipe tout quand il s'agit du business et des économies à faire...

À l'inverse, pour ce qui est de faire des économies pendant cette pandémie, la direction accélère son « protocole renforcé », le plan d'économie « Scale-Up ». Tout y passe ! C'était déjà, l'immobilier, l'emploi, les salaires, les conditions de travail, la recherche et développement,...

Ça ne suffit pas, elle déclare reporter à l'année suivante les budgets convivialité des services pendant que les Directions Nationales ou DO ont la consigne de les annuler. Info ou intox ? Sans oublier la prise en charge que partielle des frais du travail à domicile.

Télétravail sanitaire, le travail à domicile sans cadre légal et sans compensation financière à 100 % continue...

La situation sanitaire s'aggrave chaque jour. Tous les salariés qui le souhaitent doivent pouvoir poursuivre leur travail à domicile pour se protéger et limiter les contacts. Plutôt que de renforcer les mesures sanitaires, la Direction minimise les choses et s'auto-satisfait des mesures qu'elle prend, en permettant 2 jours de télétravail sanitaire maximum. Ce qui oblige les salariés à prendre des risques pour se rendre sur site 3 jours/semaine. La direction applique les préconisations gouvernementales plus pour ses intérêts que celui de la protection des salariés. Elle permet seulement 2 sur 3 jours possibles de télétravail sanitaire pour les inciter à prendre un télétravail régulier s'ils veulent avoir 3 jours pour se protéger. Ces décisions sont irresponsables et incohérentes avec la prévention et la protection des salariés.

Pour couronner le tout, Orange continue de faire des économies sur le dos des salariés en télétravail sanitaire. La CGT réclame une indemnité de compensation de tous des frais induits et des aménagements des postes conformes et similaires à ceux installés sur les sites.

Journées portes ouvertes dans les boutiques Orange...

Pour les besoins du « Business » en cette fin d'année, la consigne Orange est d'accueillir tous les clients avec ou sans rendez-vous, l'attente clients se faisant également à l'intérieur des boutiques...

Pour la CGT, ces décisions ne peuvent se faire sans respect des protocoles sanitaires, dont la distanciation et des jauges conformes à la situation sanitaire. La CGT exige une gestion renforcée des flux des clients entrants pour s'assurer notamment que le port du masque, l'utilisation du gel et que les distanciations soient bien appliqués. En pleine période de fêtes de fin d'année, un accès totalement libre et sans contrôle, surtout en centre commercial, rendra cette opération impossible.

Et dans les boutiques pour tout cas de Covid, les règles sanitaires strictes doivent s'appliquer avec la désinfection totale de la boutique. La CGT restera vigilante, la santé des salariés ne peut être une variable d'ajustement, aucun risque additionnel ne doit être subi par les salariés pour atteindre des objectifs commerciaux !



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr



Masques inclusifs : la direction doit cesser de traîner des pieds...

Après avoir accepté la demande CGT des masques inclusifs APF pour les salariés sourds et malentendants, l'entreprise déclare passer à l'étape commande des masques et celle de l'étude des besoins.

Pour la CGT, la gestion depuis 2 ans de la situation des salariés en situation de handicap est scandaleuse. La CGT exige que ces masques soient commandés et livrés sans délais aux salariés concernés.

Des mesures sanitaires renforcées pour la restauration, mais pas pour les salariés sur site...

Début décembre, l'entreprise comptabilise 220 000 repas par mois. Un renforcement des contraintes sanitaires avec une distanciation de 2 mètres entre les convives pendant les repas et de 1 mètre dans les files d'attente. La direction annonce vouloir communiquer pour limiter la durée du repas, sans masque, à 30 min.

Pour la CGT, la direction doit faire mieux puisqu'elle impose toujours une présence sur site, à elle de tout mettre en œuvre pour une meilleure régulation des flux à la pause déjeuner par un aménagement des pauses déjeuner dans les services.

Tout au long des débats, la direction a botté en touche à nos questions sur des enjeux structurants et de santé publique comme un plan de prévention sur l'environnement du travail à domicile.

La CGT a rappelé et rappellera sans cesse que la Santé et la Sécurité est de la responsabilité de l'employeur ! La CGT ne lâchera rien et œuvrera sans relâche pour améliorer les conditions de travail des salariés, sur Sites, mais également en Télétravail !



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr



La CGT a réclamé et réclamera avec vous,

- **La possibilité aux salariés qui le désirent de prendre 3 jours et plus de télétravail sanitaire,**
- **Que les conditions de travail des salariés à leurs domiciles soient à l'identique de ceux sur site,**
- **Une prise en charge de l'intégralité des frais induits lors du travail à domicile,**
- **La mise en place d'un plan de prévention primaire concernant le travail à domicile,**
- **La mise en place d'un processus permettant aux CSSCT d'assurer leur rôle de visite pour les salariés volontaires,**
- **Un bilan retour d'expérience du télétravail sanitaire,**
- **Le renforcement des mesures sanitaires, des effectifs et des agents de sécurité dans les boutiques particulièrement en cette fin d'année.**



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

